



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 291

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION JAZZ BAND COMPAGNIE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 9 au 14 mai 2023, intitulée « Semaine des Cuivres »,

Considérant que durant cette semaine plusieurs master-classes et concerts tout public seront proposés par des artistes de qualité spécialistes du « cuivre »,

Considérant que, l'Association « JAZZ BAND COMPAGNIE » propose avec les musiciens du BIG FUNK BRASS, la programmation d'une master-class à destination des élèves des classes de cuivres du Conservatoire et des élèves des écoles de musique du territoire, le samedi 6 mai 2023 dans la salle Berroyer sur le site musique de Béthune et un concert tout public qui aura lieu le mardi 9 mai 2023 dans la salle Jean Moulin de Violaines, avec en 1ère partie de ce concert la participation de l'Orchestre des Jeunes de Violaines,

Considérant que cette programmation correspond à ce qui est attendu au Conservatoire communautaire, il y a lieu en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « JAZZ BAND COMPAGNIE », dont le siège social se situe à Amiens (8000), 39 rue Dom Bouquet, et ce pour un montant de 4 700 € nets.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association l'Association « JAZZ BAND COMPAGNIE » avec les musiciens du BIG FUNK BRASS ayant pour objet la programmation d'une master-class à destination des élèves des classes de cuivres du Conservatoire et des élèves des écoles de musique du territoire, le samedi 6 mai 2023 dans la salle Berroyer sur le site musique de Béthune et un concert tout public qui aura lieu le mardi 9 mai 2023 dans la salle Jean Moulin de Violaines, avec en 1ère partie de ce concert la participation de l'Orchestre des Jeunes de Violaines, et ce pour un montant de 4 700 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **25 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 AVR. 2023**

Et de la publication le : **26 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien